



QU'EST-CE QUE LE PAYSAGE ?

POUR DES AMENAGEMENTS EN ACCORD AVEC L'IDENTITE COMMUNALE

1- PROPOSITION D'UNE DEFINITION

Le paysage est une des composantes de l'identité communale.



Le souhait de chacun est d'habiter, de vivre dans un territoire qu'il peut identifier comme «son territoire», avec des caractéristiques particulières.

Ce qui existe sur un **territoire**, c'est une réalité géographique, constituée à partir d'éléments tout à fait définissables : relief, hydrographie, végétation, activité humaine.

Le **paysage** est la représentation que l'homme se fait de ce territoire, et ceci en référence à des modèles culturels.

Cette réalité peut être analysée, restituée.

On a ainsi le paysage pittoresque (romantique, la nature maîtresse), le paysage rural (pastoral, bocage), le paysage «patrimoine» (villages «typiques», châteaux dans la campagne, carrelets sur la côte...), le paysage «événementiel» (éoliennes...).

A une réalité physique, «objective», correspondent des ressentis, des appréciations subjectives.

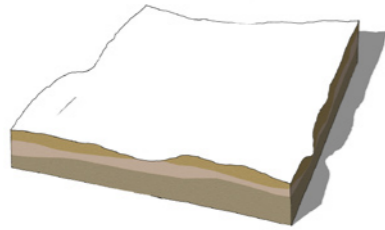
Chaque acteur va façonner le paysage en fonction de ses intérêts, de ses références culturelles.

2 - LA LECTURE D'UN PAYSAGE

Le paysage est une réalité géographique.

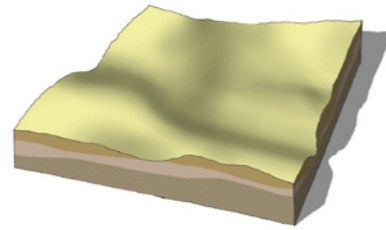
Il est la combinaison d'éléments naturels propres à chaque commune et de l'action de l'homme.

LA GÉOLOGIE



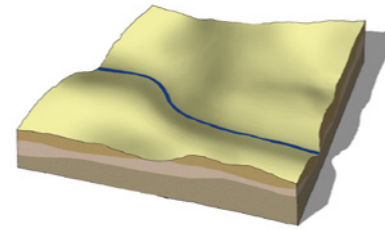
La géologie conditionne les matériaux de construction et détermine les teintes des enduits anciens. Elle détermine aussi le type de végétation en donnant certaines natures de sols.

LE RELIEF



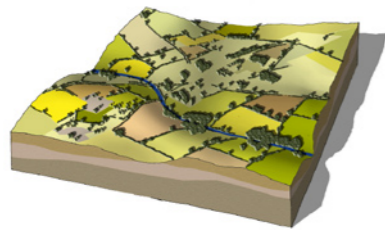
Le territoire d'une commune est animé par des mouvements de sol (collines, vallons...) qui ménagent des points de vues, des lieux fermés, des lieux plus ouverts, une diversité d'ambiances...

L'HYDROGRAPHIE



La proximité de l'eau (ruisseau, rivière, fleuve) a souvent été à l'origine de l'installation des bourgs, elle en a constitué le fondement. Aujourd'hui, l'eau est pourtant oubliée, et bon nombre de nouveaux quartiers tournent le dos aux vallons.

LA VÉGÉTATION «SPONTANÉE»

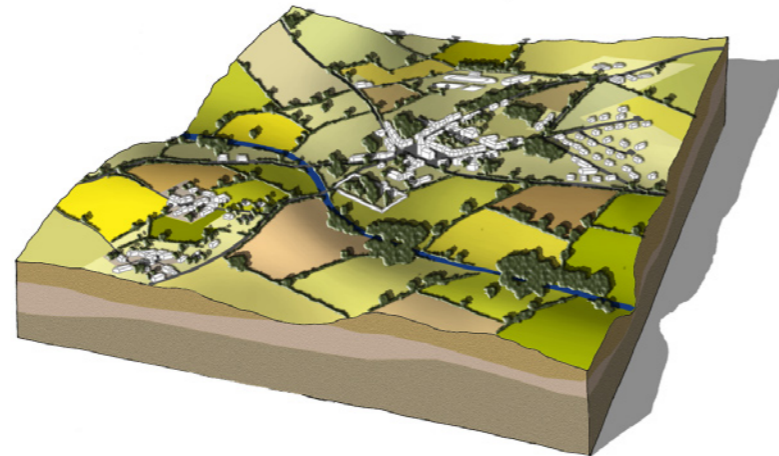


La végétation «spontanée» (bois, haies, marais) dépend du climat, du relief, de l'eau, des sols.

Le département de Loire-Atlantique se caractérise par des essences spécifiques dans l'espace rural : chêne pédonculé ou sessile, frêne, châtaignier, saules...

Leur silhouette, leur texture impriment l'espace agricole et espaces naturels et participent de façon importante à créer une identité rurale.

L'ACTION DE L'HOMME



L'homme s'est installé et en fonction des configurations de ce socle, il s'est adapté, il a cultivé les terres, organisé les haies, les forêts, aménagé le réseau hydraulique, organisé un parcellaire, construit des bâtiments, planté des parcs, réalisé des infrastructures.

Les bâtiments se sont édifiés et organisés sur le socle, formant les rues, les places, les villages, le bourg. Ils se sont adaptés au site et combinent des formes urbaines particulières à chaque commune.

La lecture du paysage permet de comprendre comment il s'est élaboré.

La lecture du paysage, dans sa réalité géographique, identifie :

- les caractéristiques fortes du paysage communal,
- les éléments faibles du paysage communal,
- les potentialités du paysage.

La lecture du paysage aboutit à une prise de position par rapport à «l'état» de ce paysage :

Quelle image actuelle, mais aussi quel avenir pour ce paysage ?

3 - LE PAYSAGE : UN BIEN COMMUN

Le paysage est la représentation que l'homme se fait d'un territoire, en référence à des modèles culturels.



Chaque particulier, chaque acteur économique agit sur le paysage communal, par la construction de sa maison, de son activité, par le traitement des limites de son jardin, de sa parcelle, de son insertion dans le «grand paysage», par ses modes de consommation.

L'action de chacun se combine à d'autres actes de construire, de planter...L' addition d'actions «individuelles» construit le paysage communal.

Cette addition peut aboutir à un paysage cohérent, à un ensemble «fort» parce que les actions «vont dans le même sens» ou bien à un paysage déstructuré, non lisible, banalisé parce que les actions se réalisent sans logique entre elles.

Imaginer un projet de paysage, c'est s'inscrire dans un ensemble d'actions cohérentes entre elles, c'est s'inscrire dans un projet «collectif».

Les municipalités sont acteurs du paysage par l'aménagement de l'espace public mais aussi par leurs actions sur l'espace privé (PLU, délivrance des permis de construire et de lotir, permis de démolir, cahiers de préconisations...).

Leur intervention sur l'ensemble du territoire leur donne l'opportunité d'avoir une vision globale, générale, au delà de «la parcelle, du projet de chacun».

En cela, les municipalités sont aussi responsables du devenir du paysage communal.

L'homme se reconnaît aujourd'hui comme acteur principal de l'évolution de son territoire.

Dans le processus d'évolution, se posent les questions suivantes :

- que souhaite-t-on conserver ? léguer aux générations futures ?
- que souhaite-t-on voir évoluer ? que peut-on transformer ?
- sur quelles actions peut-on s'appuyer, quelles dynamiques peut-on infléchir ?

Le positionnement sur ces thématiques pose la base du projet de paysage.

4 - LE PAYSAGE : UN PROJET COMMUN

Le projet de paysage aide à donner du sens à l'évolution d'un territoire.

Le projet de paysage s'exprime à différentes échelles :

- à l'échelle d'un vaste territoire (comme le département), à l'échelle d'une entité géographique (comme la vallée de La Loire...).
- à l'échelle intercommunale (celle d'un Pays, celle d'un parc régional...).
- à l'échelle d'une commune.
- à l'échelle d'un site (un parc, un quartier, un bourg, une friche industrielle, une vallée...).



Le projet de paysage revêt différentes formes:

- un atlas des paysages, à l'échelle d'un département.
- une charte paysagère (exemples des parcs régionaux, exemples aussi de chartes paysagères à l'échelle de Pays), un plan paysage.
- un plan de référence (par exemple à l'échelle d'une commune). Ce plan peut faire partie du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dans le PLU). Mais il peut être une réflexion menée en dehors de toute procédure d'urbanisme.

Ce peut être un document écrit, un film, un site internet...

A l'échelle d'une commune, le projet de paysage constitue un cadre général dans lequel s'inscrivent les actions d'aménagement.

Ces actions recouvrent toutes les échelles :

- le processus de développement du bourg et de son agglomération, de construction des quartiers d'habitat, des zones d'activités...
- les actions de préservation et/ou de valorisation des secteurs urbains comme des zones naturelles.
- le réaménagement de la place du bourg, des rues...
- la définition d'ambiances (ambiances minérales, ambiances végétales...).
- la gestion, la transformation de tous les espaces collectifs de la commune, au quotidien (la gestion différenciée peut être un élément fort d'un projet de paysage...).

SYNTHESE

Le projet de paysage implique différentes phases dans la réflexion :

- **une phase de diagnostic du paysage.**

Cette phase demande une lecture partagée entre les différents acteurs, elle permet l'acquisition d'un langage commun, et la compréhension de la logique des différentes actions qui s'appliquent sur le territoire.

- **une phase d'orientations et de définitions des actions.**
- **la mise en oeuvre de ces actions et leurs évaluations régulières.**